

Avis d'Appel d'Offres N° 09/2025
Acquisition & Personnalisation de Cartes Contactless et PVC

La Banque Nationale Agricole se propose de lancer un Appel d'Offres, en lot unique, pour l'acquisition et la personnalisation des cartes monétiques.

La participation à l'appel d'offres est ouverte aux entreprises disposant d'un centre de personnalisation certifié PCI-DSS ayant réalisées au moins une référence durant les cinq dernières années de marchés d'acquisition et/ou de personnalisation de masse de cartes bancaires à puce/piste VISA ou Mastercard en Tunisie d'un montant supérieur ou égal à 300 000 en TTC dinars avec des banques de la place.

Les soumissions doivent être faites pour tous les articles, faute de quoi l'offre sera rejetée. Tous les articles seront attribués à un seul soumissionnaire.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres, doivent retirer le cahier des charges auprès de la B.N.A « Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Immeuble BNA sis à 14 Rue de Syrie, 10^{ème} étage, Tunis -1002 », et ce, à partir de la date de publication de cet avis, contre le versement de la somme de 100,000 dinars dans le compte N° 953.2148.2148.03 (ouvert à l'agence BNA Succursale de Tunis) et le dépôt d'un formulaire à remplir et à signer sur place.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A – Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, au plus tard le **02/06/2025 à 11 H 00** ; date et heure limite de réception des offres (**le cachet du bureau d'ordre central faisant foi**).

Elles doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention : " A NE PAS OUVRIR- APPEL D'OFFRES N° **09/2025** « **Acquisition & Personnalisation de Cartes Contactless et PVC** »

Cette enveloppe devra contenir :

- ✘ Les pièces administratives énumérées au niveau de l'article 7 du cahier des charges
- ✘ La caution provisoire de **dix mille dinars (10.000,000 DT)**.
- ✘ Une enveloppe : portant la mention " dossier technique" (Cf. article 7 du cahier des charges)
- ✘ Une enveloppe : portant la mention "Dossier financier" (Cf. article 7 du cahier des charges)

Les petites et moyennes entreprises sont appelées à fournir, au niveau de leurs offres, une caution bancaire sous peine de rejet.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique le **02/06/2024 à 14 H 30** à la tour B - Immeuble EPI (ancien local de la BAD), 14 Rue de Syrie (SPCM 10ème étage).

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.